

fCANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022**

Session ordinaire du conseil, sous la présidence de monsieur Mario Gendron, maire, tenue le 6 juin 2022 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Alain Paquette, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général / greffier-trésorier, et madame Françoise Ruel, technicienne à la direction et au greffe.

A. Présences et ouverture

B. Adoption de l'ordre du jour

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 2 mai 2022
- 2) Réunion de travail du 31 mai 2022
- 3) Séance extraordinaire du 25 mai 2022

D. Période de questions

E. Correspondance

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.
- 2) Ressources humaines – Embauche de monsieur Claude Leclair à titre de directeur des Communications.
- 3) Programme d'appui aux municipalités pour l'aménagement d'un centre de la petite enfance – Autorisation de signature de la convention d'aide financière pour le projet CPE II était une fois, secteur Johnville.
- 4) Vente de terrains pour le 160, 1ere Avenue, secteur Cookshire (lots 4 487 009 et 4 487 010) à monsieur Alain Shank et madame Francisca Paquette – Autorisation de signature.
- 5) Hydro-Québec – Demande de consentement municipal / MTQ près du 192, chemin Gendron (projet 23032069 / DCL-23032069).
- 6) Hydro-Québec, mise en plan pour les travaux près du 69, chemin Jordan Hill, secteur Johnville – Demande de consentement municipal (projet 23003169).
- 7) AG mini excavation – Paiement d'honoraires professionnels concernant le balayage de chemins municipaux.
- 8) Transport & Excavation Jocelyn Ménard – Paiement d'honoraires professionnels concernant le nivelage de chemins municipaux.

- 9) Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc. – Paiement d’honoraires professionnels concernant le développement résidentiel du secteur Cookshire.
- 10) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d’honoraires professionnels juridiques concernant divers dossiers.
- 11) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d’honoraires professionnels juridiques concernant le dossier judiciairisé de la Fondation Essenia.
- 12) Les Services exp inc. – Paiement d’honoraires professionnels concernant l’étude écologique sur le lot 4 487 644 (résolution 2021-04-7779).
- 13) Raymond Chabot Grant Thornton – Paiement d’honoraires professionnels concernant l’audit de l’exercice financier terminant le 31 décembre 2021.
- 14) Archi Tech Design inc. – Paiement d’honoraires professionnels concernant la construction des casernes des secteurs Johnville et Sawyerville.
- 15) Corporation de gestion du « Chemin des Cantons » - Autorisation de participation financière selon l’entente quinquennale 2022-2026.
- 16) Compte bancaire – Mise à jour de signataires.
- 17) Programme d’aide financière à la mise aux normes des barrages municipaux (PAFMAN), volet 2 – Autorisation de dépôt et signature.
- 18) Dépôt du rapport du maire pour l’année 2021.

G. Aménagement et urbanisme

- 1) Dérogation mineure 2022-04-001 concernant la subdivision de propriété (lots 4 488 948 et 6 468 425).
- 2) Dérogation mineure 2022-05-002 concernant la marge entre deux bâtiments existants (lot 4 487 944).
- 3) *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d’autres dispositions législatives* – Nomination de trois conseillers.
- 4) Vente de légumes à l’église du secteur Johnville – Autorisation à la Ferme l’étincelle.

H. Communications et vie communautaire

- 1) Fête de la Saint-Jean-Baptiste le 24 juin 2022 dans le secteur Cookshire par les Loisirs Cookshire et Loisirs Sawyerville – Autorisation de dépôt de demande de permis d’alcool au nom de la Ville de Cookshire-Eaton par madame Josée Pérusse.
- 2) Commission municipale du Québec, avis de révision périodique de la reconnaissance accordée à La société du musée historique du comté de Compton aux fins d’exemption des taxes foncières – Autorisation de dépôt et signature.
- 3) Expo Cookshire, édition 2022 – Autorisation en vertu du *Règlement général numéro 258-2019* relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques et contribution financière.

I. Travaux publics

- 1) Ressources humaines – Embauche de madame Mélima Bilodeau à titre de journalière permanente saisonnière.
- 2) Ressources humaines – Embauche de monsieur André Boulet à titre de journalier occasionnel.
- 3) Station de protection incendie au 750, rue Pope, secteur Cookshire – Acceptation de soumission pour la mise à niveau.
- 4) Aqueduc du secteur Johnville – Acceptation de soumission pour la réalisation d’une étude d’avant-projet pour le traitement de l’eau potable du puits.

J. Sécurité publique, activités d’agglomération

- 1) Projet d’agrandissement de la caserne Johnville et de construction de la caserne Sawyerville (résolution 2021-03-7712-A) – Paiement du décompte progressif numéro 7.

- 2) Municipalité de La Patrie – Avis de fin d’entente relative au service de désincarcération.

K. Proposition(s) des membres du conseil

L. Avis de motion

M. Étude et adoption de règlements

N. Varia

- 1) « Tour CIBC-Charles Bruneau » de la Fondation Charles-Bruneau – Autorisation de passage de cyclistes.
- 2) « Défi Vélo Mag dans les Cantons-de-l’Est » de Vélo Québec – Autorisation de passage de cyclistes le 10 juin 2022 et nomination de responsable en cas d’urgence.
- 3) Expo Cookshire 2022 – Participation financière.
- 4) Projet temporaire du CPE Il était une fois, secteur Johnville – Autorisation de cautionnement d’avance de Cookshire-Eaton Innovation.

O. Période de questions

P. Ajournement ou levée de la séance

A. Présences et ouverture

Les membres présents à l’ouverture de la séance formant le quorum, l’assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, monsieur le maire Mario Gendron.

B. Adoption de l’ordre du jour

Résolution 2022-06-8300

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l’ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 2 mai 2022

Résolution 2022-06-8301

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Alain Paquette, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu’une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s’en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 2) Réunion de travail du 31 mai 2022

Résolution 2022-06-8302

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que le procès-verbal de la réunion de travail du 31 mai 2022 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Séance extraordinaire du 25 mai 2022

Résolution 2022-06-8303

Proposé par le conseiller Alain Paquette, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2022 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D. Période de questions

- 1) M. André Larochelle et Mme Suzanne Potvin (169, route 251, Johnville) signale le défaut d'entretien du terrain de son voisin (tonte de gazon, débris extérieurs, défaut d'entretien de la maison en détérioration). Monsieur le maire indique le suivi du dossier de ce citoyen par les inspecteurs, comprenant des amendes et visites d'inspection dont le maire confirme que sera rouvert ce dossier, en conformité à notre réglementation municipale. Un suivi sera effectué par courriel des inspecteurs municipaux aux propriétaires, dont le directeur général détient les coordonnées.
- 2) M. Martin Madore (168, route 251, Johnville) confirme soutenir la plainte M. Larochelle en ajoutant la dévaluation de sa propriété par le propriétaire voisin.
- 3) M. Tom McConnell signale l'état des chemins dans le secteur Sawyerville. Le conseiller Marcel Charpentier demande que le dossier soit analysé par le Comité Voirie de la Ville afin d'améliorer les chemins de gravier. Le maire indique avoir fait une recherche de comparaison avec d'autres municipalités et qu'il a été soulevé que la détérioration majeure serait occasionnée par la période de dégel prononcée cette année. Pour 2022-2023, le maire ajoute que le budget priorise les travaux d'asphaltage, ceux pour le gravier étant pour 2024. M. McConnell soulève que la réfection des chemins était faite trop tard et que ce devrait être fait par soumission de professionnels externes. Le maire confirme la nécessité de révision des méthodes des travaux de réfection (évaluation du budget et de contrat externe) considérant la machinerie municipale.
- 4) M. Scott Graham indique que le chemin Pope n'aurait été nivelé aucune fois cette année et que Low Forest l'aurait été qu'une fois. Aussi, il demande que le chemin High Forest soit refait à neuf par des professionnels externes. Il ajoute comprendre qu'en avril les chemins soient détériorés mais qu'en juin, ils devraient être standards. Le tout, appuyé par M. Danny Taylor.

- 5) M. Bruno Veilleux, secteur Cookshire, signale le délai de réponse pour son signalement de bris d'une lumière de rue près du 7090, chemin Learned Plain. Françoise Ruel, greffière adjointe de la Ville, indique que les requêtes sont traitées dans l'immédiat sur préavis et que le délai de réparation est d'approximativement deux à quatre semaines.

M. Veilleux ajoute le manque de signaleurs sur les routes numérotées. Le 11 mai dernier, en revenant de St-Mathias, des travaux étaient exécutés sans signalement autre qu'un employé faisant de l'intervention sur place. Le directeur général verra au suivi auprès du responsable des Travaux publics.

Aussi, il soutient les plaintes concernant l'entretien des chemins de gravier.

Il termine en félicitant les nouveaux membres du conseil municipal pour leur élection.

- 6) Madame Irène Dubé remercie la conseillère Josée Pérusse pour l'installation de bacs à fleurs sur le territoire.

E. Correspondance

Résolution 2022-06-8304

Fédérale

1. (aucune);

Provinciale

2. Sûreté du Québec – Avis de prévention concernant les motocyclistes en saison estivale;
3. La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Versement de la ristourne pour l'année 2021 au montant de 1 293 \$;
4. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) – Versement de la quote-part du programme de partage de la croissance d'un point de la TVQ prévu par l'entente de Partenariat 2020-2024 au montant de 69 148 \$;

Municipale

5. Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Versement de subvention dans le cadre du *Programme de soutien financier pour l'accompagnement des personnes handicapées en camp de jour pour l'été 2022* au montant de 2 746 \$;

Scolaire

6. (aucune);

Associations

7. Carrefour Jeunesse-emploi du Haut-Saint-François – Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 juin 2021 et invitation à l'assemblée générale annuelle (sur inscription, le 15 juin en ligne sur la plateforme zoom);
8. Parc national du Mont-Mégantic de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) – Communiqué sur les retombées économiques liées à la présence de la Réserve du ciel étoilé sur le territoire au montant évalué à 13,8 M \$.
9. Table des aînés du Haut-Saint-François – Invitation pour la présentation de la pièce de théâtre *Passée Date?* Dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées (le 9 juin à 13h, Duswell);

10. Action Inclusion Estrie – Invitation à la première édition dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées (la première semaine de juin);
11. Classique Gérard « Putter » Bernier, 19^e édition – Invitation et remise de tous les profits aux jeunes au niveau sportif, social ou culturel par l’entremise de la Fondation Sports et Loisirs de East Angus (9 septembre, East Angus);

Offres de service

12. Sirco, enquête et protection – Annonce de mise en service de son véhicule de surveillance autonome, balisé et doté d’un système de caméra et de vision de nuit contrôlé à distance.

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu que la correspondance soit déposée aux archives municipales.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.

Résolution 2022-06-8305

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste suivante des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits autorisés par le conseil;

Compte salaires

219 121,63 \$

Compte général

202200614 (I)	FLEETCOR CANADA MASTERCARD	1 700,67 \$
202200615 (I)	HYDRO QUEBEC	36 388,67 \$
202200616 (I)	IGA	295,03 \$
202200617 (I)	BELL CANADA	1 884,27 \$
202200618 (I)	TELMATIK	443,63 \$
202200619 (I)	LAXSON GPS CANADA INC.	87,28 \$
202200620 (I)	SCIES À CHAÎNE CLAUDE CARRIER INC.	2 126,77 \$
202200621 (I)	GRAVIERE BOUCHARD INC.	7 098,85 \$
202200622 (I)	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	930,76 \$
202200623 (I)	MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS	2 042,95 \$
202200624 (I)	LES ENTREPRISES DOLBEC COOKSHIRE	1 580,49 \$
202200625 (I)	ÉPICERIE JOHNVILLE ENR.	5 469,25 \$
202200626 (I)	LOCATION DICKIE MOORE	167,49 \$
202200627 (I)	CREATIONS JADE	590,81 \$
202200628 (I)	DÉPANNEUR LACHANCE	33,76 \$
202200629 (I)	SUPERIOR SANY SOLUTIONS	331,09 \$
202200630 (I)	STAPLES AVANTAGE AFFAIRES	240,16 \$
202200631 (I)	PAGNETDU CANADA INC.	25,50 \$
202200632 (I)	CONSTRUCTION DJL INC.	3 852,40 \$
202200633 (I)	PUROLATOR	53,97 \$
202200634 (I)	PLOMBERIE COTE & FRERE INC.	3 027,84 \$
202200635 (I)	HYDRAULIQUE CT	275,94 \$
202200636 (I)	EUROFINS ENVIRONEX	5 560,87 \$
202200637 (I)	COMPASS MINERALS CANADA CORP.	7 139,52 \$
202200638 (I)	Prévimed	65,99 \$
202200639 (I)	SISCO SÉCURITÉ INC.	225,35 \$

202200640 (I)	LA CARTOUCHERIE	712,71 \$
202200641 (I)	GROUPE DEZIEL INC.	693,99 \$
202200643 (I)	LETTREGE DIONNE INC.	677,16 \$
202200644 (I)	BOUCHARD MATÉRIAUX INC.	432,28 \$
202200645 (I)	CMP MAYER INC.	18 015,72 \$
202200646 (I)	STRATJ MESURES D'URGENCE	776,08 \$
202200647 (I)	SLIC	465,58 \$
202200648 (I)	TRANSVISION COOKSHIRE INC.	1 037,24 \$
202200649 (I)	SERVICE D'ARBRES DE L'ESTRIE INC.	862,31 \$
202200650 (I)	TARDIF DIESEL INC.	1 580,56 \$
202200651 (I)	LABRIE ENVIRONNEMENTAL INC.	802,57 \$
202200652 (I)	LES INDUSTRIES DE CIMENT	2 897,37 \$
202200653 (I)	PITNEY WORKS	52,22 \$
202200654 (I)	A1 GESTION PARASITAIRE INC.	291,36 \$
202200655 (I)	GROUPE CHRISTIAN GOSSELIN ESTRIIE	1 083,58 \$
202200656 (I)	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	769,26 \$
202200657 (I)	GARAGE JB LAROCHE INC.	1 341,94 \$
202200658 (I)	DISTRIBUTION SECURMED	400,79 \$
202200659 (I)	EMRN	149,25 \$
202200660 (I)	HUPPE REFRIGERATION	3 271,56 \$
202200661 (I)	FQM	1 370,48 \$
202200662 (I)	LES PNEUS ROBERT BERNARD	1 947,39 \$
202200663 (I)	SERVICE D'ENTRETIEN DE LUMIERES DE	634,55 \$
202200664 (I)	ROSS M. KIRBY	130,00 \$
202200665 (I)	CDTEC calibration inc.	2 081,51 \$
202200666 (I)	ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN	339,18 \$
202200667 (I)	L'ENTREPOT DU TRAVAILLEUR	849,11 \$
202200668 (I)	GLS	208,51 \$
202200669 (I)	PIÈCES D'AUTOS ANGUS	1 353,94 \$
202200670 (I)	RCC SHERBROOKE INC.	110,46 \$
202200671 (I)	COMMUNICATION PLUS	762,87 \$
202200672 (I)	PIERRE CHOUINARD & FILS	24 987,46 \$
202200673 (I)	DONLOX HARMER	20,95 \$
202200674 (I)	LINDE CANADA INC.	635,86 \$
202200675 (I)	LES PETROLES SHERBROOKE INC.	2 415,51 \$
202200676 (I)	LONGUS ESTRIE	68,42 \$
202200677 (I)	TECH-NIC RESEAU CONSEIL ENR.	6 184,60 \$
202200678 (I)	GARAGE NIELSEN ET FILS (SHELL)	1 838,78 \$
202200679 (I)	EQUIPEMENT DE REHABILITATION	776,03 \$
202200680 (I)	CJS ELECTRIQUE INC.	582,90 \$
202200681 (I)	HIBON INC.	641,42 \$
202200682 (I)	CLARKE ET FILS LTÉE	102,40 \$
202200683 (I)	FONDS D'INFORMATION SUR LE	54,90 \$
202200684 (I)	COOPERATIVE NATIONALE D	3 404,40 \$
202200685 (I)	CENTRE D'EXTINCTEUR SL	873,81 \$
202200686 (I)	CENTRE LOCATION IDEALE ENR.	614,60 \$
202200687 (I)	AEBI SCHMIDT CANADA INC.	808,88 \$
202200688 (I)	REAL HUOT INC.	5 942,88 \$
202200689 (I)	NETREVOLUTION	147,97 \$
202200690 (I)	FRANÇOIS PROULX	323,90 \$
202200691 (I)	WURTH CANADA LIMITÉE	485,87 \$
202200692 (I)	ETANG.CA	913,48 \$
202200693 (I)	Energir	605,20 \$
202200694 (I)	LES ENT. DAVID PETTIGREW	333,43 \$
202200695 (I)	TRANSPORT GUY HAMEL	10 485,72 \$
202200696 (I)	CHEM ACTION INC.	632,36 \$

202200697 (I)	VALORIS - RÉGIE HSF ET SHERBROOKE	43 290,88 \$
202200698 (I)	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	28 901,27 \$
202200699 (I)	WEL.COM INFORMATIQUE	103,44 \$
202200700 (I)	QUÉBÉCOM INFO PLUS	132,17 \$
202200701 (I)	MACPEK	6 340,79 \$
202200702 (I)	RONALD THIBAUT CHEVROLET CADILLAC	574,96 \$
202200703 (I)	PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	183,96 \$
202200704 (I)	SPECIALITES DELORME	459,90 \$
202200705 (I)	GILLES L'HEUREUX	99,99 \$
202200706 (I)	CENTRE DE L'AUTO ROTHNEY INC.	900,39 \$
202200707 (I)	CONSTRUCTION GROUPE PRÉVOST INC.	5 432,57 \$
202200709 (I)	MATÉRIAUX PREVOST	1 005,46 \$
202200710 (I)	TECHNOLOGIES CDWare INC.	268,53 \$
202200711 (I)	LOCATION COOKSHIRE INC.	369,19 \$
202200712 (I)	RESSORTS CHARLAND (SHERB.) INC.	85,14 \$
202200713 (I)	TRANSPORT ET EXCAVATION STEPHANE	658,99 \$
202200714 (I)	FORMATION SAVIE INC.	1 049,15 \$
202200715 (I)	LE PRO DE LA NIVELEUSE	820,00 \$
202200716 (I)	ALEXANDRE LAROCHE	55,00 \$
202200717 (I)	COUTURE CHRISTIAN	36,24 \$
202200718 (I)	GUILLAUME LEVESQUE	42,73 \$
202200727 (I)	GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	862,32 \$
202200739 (I)	DERAGON OCCASION	8 235,36 \$
202200740 (I)	INFOTECH	396,66 \$
202200743 (I)	LAURIE CLOUTIER	180,00 \$
202200744 (I)	NICOLE JOLICOEUR	278,16 \$
202200745 (I)	LUC DESLONGCHAMPS	128,16 \$
202200746 (I)	RCC SHERBROOKE INC.	16,54 \$
202200747 (I)	BIONEST	1 542,00 \$
202200748 (I)	LES SERVICES EXP INC.	1 293,47 \$
202200749 (I)	LES TRANSPORTS STANLEY TAYLOR	5 266,47 \$
202200750 (I)	FLEETCOR CANADA MASTERCARD	1 179,70 \$
202200751 (I)	CAIN LAMARRE SENCRL	1 630,07 \$
202200757 (I)	REMORQUAGE ROUILLARD INC.	2 624,54 \$
202200758 (I)	CONSTRUCTION OLIVIER ET LYONNAIS INC.	126 013,49 \$
202200759 (I)	FRANÇOIS PROULX	1 047,75 \$
202200760 (I)	VISA	3 909,78 \$
202200761 (I)	MÉLODY PONTON-WARD	1 810,57 \$
202200762 (I)	Centre d'action bénévole du HSF	70,00 \$
202200763 (I)	FRANÇOISE RUEL	1 524,95 \$
202200764 (I)	FLEETCOR CANADA MASTERCARD	146,91 \$
202200765 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	17 706,14 \$
202200766 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	43 754,37 \$
202200767 (I)	REVENU QUÉBEC	352,04 \$
202200768 (I)	FINANCIÈRE MANUVIE	19 875,34 \$
202200769 (I)	ERIC CLOUTIER	897,15 \$
202200770 (I)	SPA DE L'ESTRIE	1 588,37 \$
202200771 (I)	FQM	171,31 \$
202200772 (I)	INFORMATIQUE INPRO	2 529,52 \$
202200773 (I)	FQM ASSURANCES INC.	58,86 \$
202200774 (I)	JEAN-GABRIEL LEBEL	2 033,46 \$
202200775 (I)	FLEETCOR CANADA MASTERCARD	1 275,50 \$
202200776 (I)	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	252,00 \$
202200777 (I)	LES ÉQUIPEMENTS ROBICHAUD INC.	22 765,05 \$
202200778 (I)	INFOTECH	36,45 \$
202200779 (I)	LES TRANSPORTS STANLEY TAYLOR	10 268,58 \$

202200780 (I)	FLEETCOR CANADA MASTERCARD	856,49 \$
202200781 (I)	LES TRANSPORTS STANLEY TAYLOR	366,86 \$
202200782 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	13 680,75 \$
202200783 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	35 742,97 \$
202200784 (I)	BÂTIRENTE	12 383,78 \$
202200785 (I)	FONDACTION	6 429,88 \$
202200786 (I)	SFL-PLACEMENT EN FIDUCIE	699,44 \$
202200787 (I)	Desjardins sécurité financière	2 248,68 \$
202200788 (I)	SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES	2 927,20 \$
202200789 (I)	SYNDICAT DES POMPIERS VOLONTAIRES	510,54 \$
202200790 (I)	REVENU QUÉBEC	352,04 \$
202200791 (I)	MÉGABURO	12 035,49 \$
202200793 (I)	AMUSEMENT GONFLABLE DE L'ESTRIE	586,38 \$
	Total :	652 974,86 \$
	Grand total :	872 096,49 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée et d'en autoriser leur paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Ressources humaines – Embauche de monsieur Claude Leclair à titre de directeur des Communications.

Résolution 2022-06-8306

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste de directeur(trice) des Communications;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Ressources humaines;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton retienne les services de monsieur Claude Leclair à titre de directeur des communications et de la vie communautaire;

QUE monsieur Mario Gendron, maire, et monsieur Martin Tremblay, directeur général / greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton un contrat définissant les conditions d'embauche et de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Programme d'appui aux municipalités pour l'aménagement d'un centre de la petite enfance – Autorisation de signature de la convention d'aide financière pour le projet CPE II était une fois, secteur Johnville.

Résolution 2022-06-8307

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée pour le projet CPE II était une fois dans le cadre du Programme d'appui aux municipalités pour l'aménagement d'un centre de la petite enfance (PAMACPE) aux termes des résolutions numéros 2022-03-8145, 2022-04-8243 et 2022-04-8244;

CONSIDÉRANT l'importance accordée par la Ville de Cookshire-Eaton à l'amélioration de l'offre en matière de services de garde éducatifs à l'enfance et aux besoins des parents;

CONSIDÉRANT la confirmation de retenue du projet par le ministère de la Famille et l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 56 250 \$ le 25 mai 2022, représentant 100 % pour les premiers 37 500 \$ de travaux admissibles et 50 % des 37 500 \$ suivants;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Alain Paquette et résolu d'autoriser monsieur le maire Mario Gendron et monsieur Martin Tremblay, directeur général, à signer pour au nom de la Ville de Cookshire-Eaton la convention d'aide financière du ministère de la Famille afférente aux termes des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Vente de terrains pour le 160, 1^{ère} Avenue, secteur Cookshire (lots 4 487 009 et 4 487 010) à monsieur Alain Shank et madame Francisca Paquette – Autorisation de signature.

Résolution 2022-06-8308

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre d'achat pour deux terrains municipaux situés au 160, 1^{ère} Avenue, secteur Cookshire (lots 4 487 009 et 4 487 010);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QUE la municipalité accepte de vendre à monsieur Alain Shank et madame Francisca Paquette deux immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros 4 487 009 et 4 487 010 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton, sans bâtiment érigé dessus, à Cookshire-Eaton, secteur Cookshire, province de Québec, portant l'adresse civique suivante : 160, 1^{ère} Avenue;

QUE le montant de la vente soit fixé à 65 000 \$ (taxes applicables en sus);

QUE les acheteurs s'engage solidairement à fournir à la municipalité une confirmation du financement dans les 10 jours suivants la présente résolution et à signer l'acte d'achat chez le notaire le ou avant le 15 juillet 2022;

QUE les acheteurs s'engagent à construire une résidence dans un délai de 30 mois suivant la signature de l'acte d'achat;

QUE les acheteurs s'engagent à procéder à une opération cadastrale des deux lots faisant l'objet de la présente résolution, afin de les fusionner en un seul lot avant d'y ériger toute construction;

QUE les frais d'arpenteur, de notaire et de raccordement au réseau municipal d'aqueduc et d'égout soient à la charge des acheteurs;

QUE la municipalité s'engage à reprendre possession du terrain au coût de 65 000 \$ (taxes applicables en sus) si le délai de 30 mois n'est pas respecté et à assumer les frais de notaire;

QUE le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document relatif à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Hydro-Québec – Demande de consentement municipal / MTQ près du 192, chemin Gendron (projet 23032069 / DCL-23032069).

Résolution 2022-06-8309

Proposé par le conseiller Alain Paquette, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le directeur du Bureau de projets à signer la demande de « Consentement municipal / MTQ » d'Hydro-Québec pour le raccordement d'une nouvelle entrée électrique 200Amp. 120/240 et le remplacement de cinq poteaux, avec modification de la ligne MT, près du 192, chemin Gendron, secteur Johnville (projet 23032069 / DCL-23032069).

Cette demande de consentement municipal est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Hydro-Québec, mise en plan pour les travaux près du 69, chemin Jordan Hill, secteur Johnville – Demande de consentement municipal (projet 23003169).

Résolution 2022-06-8310

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité Voirie suivant son analyse de dossier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Alain Paquette, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu de conserver le statu quo concernant cette demande, tel qu'autorisée aux termes de la résolution numéro 2022-05-8296.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) AG mini excavation – Paiement d'honoraires professionnels concernant le balayage de chemins municipaux.

Résolution 2022-06-8311

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Alain Paquette, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 8 500,20 \$ (taxes en sus) pour les honoraires professionnels de AG mini excavation concernant le balayage de chemins municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Transport & Excavation Jocelyn Ménard – Paiement d'honoraires professionnels concernant le nivelage de chemins municipaux.

Résolution 2022-06-8312

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 19 703,32 \$ (taxes en sus) pour les honoraires professionnels de Transport & Excavation Jocelyn Ménard concernant le nivelage de chemins municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant le développement résidentiel du secteur Cookshire.

Résolution 2022-06-8313

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 9 609,00 \$ (taxes en sus) pour les honoraires professionnels de Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc. concernant le développement résidentiel du secteur Cookshire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant divers dossiers.

Résolution 2022-06-8314

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Alain Paquette, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 2 779,68 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. concernant divers dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant le dossier judiciairisé de la Fondation Essenia.

Résolution 2022-06-8315

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 1 091,95 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. concernant le dossier judiciairisé de la Fondation Essenia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) Les Services exp inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'étude écologique sur le lot 4 487 644 (résolution 2021-04-7779).

Résolution 2022-06-8316

Proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 8 100 \$ (taxes en sus) pour les honoraires professionnels de Les Services exp inc. concernant divers dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13) Raymond Chabot Grant Thornton – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'audit de l'exercice financier terminant le 31 décembre 2021.

Résolution 2022-06-8317

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 8 650,00 \$ (taxes en sus) pour les honoraires professionnels de Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. concernant l'audit de l'exercice financier terminant le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Archi Tech Design inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant la construction des casernes des secteurs Johnville et Sawyerville.

Résolution 2022-06-8318

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 2 000,00 \$ (taxes en sus) pour les honoraires professionnels de Archi Tech Design inc. concernant la construction des casernes des secteurs Johnville et Sawyerville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Corporation de gestion du « Chemin des Cantons » - Autorisation de participation financière selon l'entente quinquennale 2022-2026.

Résolution 2022-06-8319

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le paiement au montant de 4 405,00 \$ (non taxable) à la Corporation de gestion du « Chemin des Cantons » concernant l'entente quinquennale 2022-2026 qui fut autorisée par la Ville de Cookshire-Eaton aux termes de la résolution numéro 2021-06-7814.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16) Compte bancaire – Mise à jour de signataires.

Résolution 2022-06-8320

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Andrée Gagnon, occupant les fonctions de trésorière autorisée au compte bancaire de la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT son remplacement par madame Jessica Shank au poste de trésorière à compter du 22 août 2022;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu de :

QUE le directeur général, monsieur Martin Tremblay, soit temporairement nommé, jusqu'au 21 août 2022 inclusivement, à ces fonctions :

- signataire autorisé au compte bancaire de la Ville de Cookshire-Eaton;
- administrateur principal pour le compte AccèsD Affaires;
- gestionnaire de compte de cartes de crédit Desjardins;

QUE la future trésorière, madame Jessica Shank, soit nommer à compter du 22 août 2022 à ces fonctions :

- signataire autorisé au compte bancaire de la Ville de Cookshire-Eaton;
- administrateur principal pour le compte AccèsD Affaires;
- gestionnaire de compte de cartes de crédit Desjardins.

QUE cette dernière nomination soit conditionnelle à l'autorisation du conseil municipal du contrat d'embauche de madame Jessica Shank lors de la séance du 4 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17) Programme d'aide financière à la mise aux normes des barrages municipaux (PAFMAN), volet 2 – Autorisation de dépôt et signature.

Résolution 2022-06-8321

Volet 2 du Programme d'aide financière à la mise aux normes des barrages municipaux (PAFMAN)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PAFMAN;

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrage de propriété municipale visé, nommé *Barrage de Sawyerville numéro X0002545*, est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a approuvé l'exposé des correctifs de la Ville en vertu de l'article 17 de la *Loi sur la sécurité des barrages*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu du Ministère une autorisation de modification de structure, de reconstruction ou de démolition partielle ou complète en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la sécurité des barrages* et qu'elle réalisera en 2023 les travaux correctifs prévus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire présenter préliminairement une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 2 du PAFMAN, visant la réalisation des travaux correctifs sur le barrage visé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du programme PAFMAN;

QUE monsieur Martin Tremblay, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tous les documents requis pour la demande d'aide financière relatifs aux travaux correctifs du barrage visé par la présente résolution, dans le cadre du volet 2 du PAFMAN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18) Dépôt du rapport du maire pour l'année 2021.

Résolution 2022-06-8322

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que le rapport du maire pour l'année 2021, dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit déposé au conseil municipal et versé aux archives municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G. Aménagement et urbanisme

1) Dérogation mineure 2022-04-001 concernant la subdivision de propriété (lots 4 488 948 et 6 468 425).

Résolution 2022-06-8323

CONSIDÉRANT que madame Johanne Morneau demande une dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 802, route 253, secteur Cookshire (lots 4 488 948 et 6 468 425), dont la propriété est située dans la zone Re-145, pour que la municipalité permette le lotissement afin de subdiviser son terrain et celui voisin en vue de l'acquérir;

CONSIDÉRANT que les façades de ces immeubles sont inférieures à la dimension minimale de 35 mètres exigible par le règlement de lotissement en vigueur;

CONSIDÉRANT que le fait d'accepter cette demande de dérogation mineure créerait un précédent;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis partiellement positif à la dérogation 2022-04-001 de madame Johanne Morneau à une séance tenue le 10 mai 2022;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Alain Paquette, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de madame Johanne Morneau selon la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, conditionnellement à ce que chaque façades soit d'une dimension minimale de 15 mètres respectivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Dérogation mineure 2022-05-002 concernant la marge entre deux bâtiments existants (lot 4 487 944).

Résolution 2022-06-8324

CONSIDÉRANT que madame Anne-Julie Bouffard et monsieur Sean Linton demandent une dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 12, chemin de High Forest, secteur Sawyerville (lot 4 487 944), dont la propriété est située dans la zone Re-313, pour que la municipalité permette les distances séparatrices de la résidence et du garage en vue de régulariser les anomalies pour la vente de cette propriété;

CONSIDÉRANT que les distances de ces deux bâtiments sont inférieures à celles minimales exigibles par le règlement de zonage en vigueur (articles 5.3 et 6.1.2 du *Règlement numéro 286-2021*), à savoir :

- résidence est située à 5.77 mètres de l'emprise du chemin publique de la rue de la Station alors que marge de recul minimale permise est de 6 mètres;
- garage est situé à 0 mètre de la ligne d'immeuble voisin alors que la distance minimale permise est de 1 mètre;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis positif à la dérogation 2022-05-002 de madame Anne-Julie Bouffard et monsieur Sean Linton à une séance tenue le 10 mai 2022;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Alain Paquette et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de madame Anne-Julie Bouffard et monsieur Sean Linton selon la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* – Nomination de trois conseillers.

Résolution 2022-06-8325

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu de nommer le conseiller Marcel Charpentier, la conseillère Josée Pérusse et la conseillère Daphné Raymond pour représenter le conseil municipal au comité local du Patrimoine selon les dispositions de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Vente de légumes à l'église du secteur Johnville – Autorisation à la Ferme l'étincelle.

Résolution 2022-06-8326

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser l'installation d'un kiosque pour la vente de légumes de la Ferme l'étincelle à la Halte routière du secteur Johnville (anciennement l'église) les vendredis de 15h à 17h30 pour la saison estivale 2022, conditionnellement à la bonne tenue des activités dont le conseil municipal se réserve le droit d'annuler la présente autorisation sur préavis aux propriétaires d'au moins une semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H. Communications et vie communautaire

- 1) Fête de la Saint-Jean-Baptiste le 24 juin 2022 dans le secteur Cookshire par les Loisirs Cookshire et Loisirs Sawyerville – Autorisation de dépôt de demande de permis d'alcool au nom de la Ville de Cookshire-Eaton par madame Josée Pérusse.

Résolution 2022-06-8327

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser madame Josée Pérusse à déposer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, une demande de permis pour la vente d'alcool pour l'activité de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste le 24 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Commission municipale du Québec, avis de révision périodique de la reconnaissance accordée à La société du musée historique du comté de Compton aux fins d'exemption des taxes foncières – Autorisation de dépôt et signature.

Résolution 2022-06-8328

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'autoriser le dépôt et la signature par le directeur du Bureau de projets, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, en collaboration avec La société du musée historique du comté de Compton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Expo Cookshire, édition 2022 – Autorisation en vertu du *Règlement général numéro 258-2019* relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques et contribution financière.

Résolution 2022-06-8329

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton a reçu une demande de Lachance Communication pour la tenue de l'édition 2022 de l'Expo Cookshire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

QUE la Ville autorise, selon les dispositions du *Règlement général numéro 258-2019* relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques, l'activité qui se tiendra du 18 au 21 août 2022;

QUE la Ville accorde une commandite à Expo Cookshire, édition 2022, en conformité avec la Politique sur les dons et commandites;

QUE cette commandite estimée à 3 000 \$ soit offerte comme suit : la collecte des ordures, la collecte sélective et la vidange des fosses septiques;

QUE l'installation de la signalisation par le MTQ soit de la responsabilité du demandeur;

QUE le conseil accepte que 2 pompiers / premiers répondants soient présents lors de l'activité et que ce service d'une valeur de 1 400 \$ soit également offert à titre de commandite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I. Travaux publics

- 1) Ressources humaines – Embauche de madame Mélina Bilodeau à titre de journalière permanente saisonnière.

Résolution 2022-06-8330

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des Travaux publics pour l'embauche d'une journalière permanente saisonnière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu de retenir les services de madame Mélina Bilodeau rétroactivement au 16 mai 2022, afin d'occuper un poste de journalière permanente saisonnière selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Ressources humaines – Embauche de monsieur André Boulet à titre de journalier occasionnel.

Résolution 2022-06-8331

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des Travaux publics pour l'embauche d'un journalier occasionnel;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Alain Paquette, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu de retenir les services de

monsieur André Boulet rétroactivement au 17 mai 2022, afin d'occuper un poste de journalier occasionnel selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Station de protection incendie au 750, rue Pope, secteur Cookshire – Acceptation de soumission pour la mise à niveau.

Résolution 2022-06-8332

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'accepter l'offre de services de Protection incendie Viking inc. datée du 6 mai 2022, au montant de 21 580 \$ (taxes en sus), concernant la mise à niveau de la station de protection incendie situé au 750, rue Pope, secteur Cookshire.

Le directeur des Travaux publics est autorisé à signer, pour et nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document se rapportant aux termes de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Aqueduc du secteur Johnville – Acceptation de soumission pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour le traitement de l'eau potable du puits.

Résolution 2022-06-8333

Proposé par le conseiller Alain Paquette, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'accepter l'offre de services de Les Services exp inc. datée du 31 mai 2022, selon sa tarification horaire et jusqu'à un montant maximal de 21 500 \$ (taxes en sus), concernant la réalisation d'une étude d'avant-projet pour le traitement de l'eau potable du puits du secteur Johnville.

Le directeur du Bureau de projets est autorisé à signer, pour et nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document se rapportant aux termes de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

- 1) Projet d'agrandissement de la caserne Johnville et de construction de la caserne Sawyerville (résolution 2021-03-7712-A) – Paiement du décompte progressif numéro 7.

Résolution 2022-06-8334

Proposé par le conseiller Alain Paquette, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 109 600,78 \$ (taxes applicables en sus) à Constructions Olivier & Lyonnais inc. concernant le projet d'agrandissement de la caserne Johnville et de construction de la caserne Sawyerville, selon le décompte progressif n° 7 préparé par monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 3 mai 2022 respectivement, aux termes de la résolution du conseil municipal numéro 2021-03-7713-A acceptant la soumission de l'entrepreneur datée du 26 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Municipalité de La Patrie – Avis de fin d’entente relative au service de désincarcération.

Résolution 2022-06-8335

CONSIDÉRANT l’avis de fin d’entente avec la municipalité de La Patrie relative au service de désincarcération daté du 4 mai 2022;

CONSIDÉRANT l’avis de fin d’entente avec la municipalité de La Patrie relative à un prêt d’officier daté du 4 mai 2022;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de la Sécurité publique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d’accepter de mettre fin aux ententes respectives relativement au service de désincarcération et au prêt d’officier avec la municipalité de La Patrie à compter du 1^{er} septembre 2022.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

K. Proposition(s) des membres du conseil

Aucune.

L. Avis de motion

Aucun.

M. Étude et adoption de règlements

Aucun.

N. Varia

- 1) « Tour CIBC-Charles Bruneau » de la Fondation Charles-Bruneau – Autorisation de passage de cyclistes.

Résolution 2022-06-8336

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d’accorder le droit de passage sur le territoire au « Tour CIBC-Charles Bruneau » de la Fondation Charles-Bruneau le 7 juillet 2022, selon les termes de la demande adressée à la municipalité par madame Andrée-Ann Fortier le 20 mai 2022.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 2) « Défi Vélo Mag dans les Cantons-de-l’Est » de Vélo Québec – Autorisation de passage de cyclistes le 10 juin 2022 et nomination de responsable en cas d’urgence.

Résolution 2022-06-8337

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d’accorder le droit de passage sur le territoire au « Défi Vélo Mag dans les Cantons-de-l’Est » de Vélo Québec le 10 septembre 2022, selon les termes de la demande adressée à la municipalité par madame Fanny Frédérick le 20 mai 2022.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3) Expo Cookshire 2022 – Participation financière.

Sujet abordé précédemment au point H.3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Projet temporaire du CPE II était une fois, secteur Johnville – Autorisation de cautionnement d'avance de Cookshire-Eaton Innovation.

Résolution 2022-06-8338

Considérant que le CPE II était une fois désire obtenir un prêt de l'organisme Cookshire-Eaton Innovation au montant maximal de 10 000 \$, remboursable sur 6 mois;

Considérant que cet organisme exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour se rendre caution de cette obligation (art. 28 para 3 al. 2 *Loi sur les cités et villes*);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton se porte caution en faveur de Cookshire-Eaton Innovation d'un montant maximal de 10 000 \$ pour une période de 6 mois selon les termes et conditions entendues entre l'organisme et l'emprunteur le CPE II était une fois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

O. Période de questions

Aucune.

P. Ajournement ou levée de la séance

Résolution 2022-06-8339

Proposé par le conseiller Alain Paquette, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que la séance soit levée à 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ